

# OO **PRO VELO** **REGION LAUSANNE**

ASSOCIATION POUR LE VÉLO EN REGION  
LAUSANNOISE

CASE POSTALE 7170  
1002 LAUSANNE  
0797939431

[WWW.PRO-VELO-LAUSANNE.CH](http://WWW.PRO-VELO-LAUSANNE.CH)  
[CONTACT@PRO-VELO-LAUSANNE.CH](mailto:CONTACT@PRO-VELO-LAUSANNE.CH)

Commune de Lausanne  
Direction des travaux  
Rue du Port-Franc 18  
Case postale 5354  
1002 Lausanne

Lausanne, le 15 septembre 2010

## **Remarque concernant la mise à l'enquête P-132-68-2-2010-ME, Ch. de Pierrefleur 1**

---

Madame, Monsieur,

Nous avons examiné les plans de la mise à l'enquête susmentionnée sous l'angle du stationnement pour deux-roues légers. En effet, le Plan Général d'Affectation prévoit à son art. 66 al.1 qu'un nombre minimum de places de stationnement réservé aux deux-roues doit être aménagé. De plus, le règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (RLATC) indique à son article 32 que les constructions doivent être pourvues de locaux ou de couverts pour les deux-roues légers non motorisés et surtout l'art. 40a dudit règlement fixe qu'en l'absence de réglementation communale conforme aux normes en vigueur, celles-ci sont applicables aux véhicules motorisés et aux deux-roues légers (notamment les normes VSS 640 065 et VSS 640 066).

Les plans mis à l'enquête comportent un local de stationnement pour vélos très bien situé près de l'entrée. Par contre, la surface de cet emplacement est trop exigüe pour contenir 22 vélos. Il est en outre inapproprié de vouloir mettre des crochets pour suspendre les vélos en hauteur ce qui ne permet pas un usage simple et dissuade d'utiliser son vélo au quotidien. De plus, en l'absence de stationnement vélo extérieur, le trottoir sera largement envahi et le matériel urbain (poteaux, arbres) utilisé à cette fin.

Nous demandons donc que ce projet permette un nombre de places de stationnement pour vélos selon les exigences des normes VSS. Il serait en outre souhaitable que du stationnement vélo soit aussi prévu à l'extérieur, couvert et sécurisé. Ce n'est qu'à cette condition que l'on pourra encourager les élèves à utiliser ce moyen de transport écologique.

En espérant que notre remarque retiendra toute votre attention en vue de favoriser la mobilité douce à Lausanne, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Karine Crousaz  
Présidente

Stéphane Bolognini  
Membre du comité